

ASSEMBLEE COMMUNALE DU 6 JUIN 2019

L'assemblée communale de ce jour se déroule à l'Epicentre en présence de 42 citoyennes et citoyens sous la présidence de M. Stéphane Brosy. Elle a été publiée dans le Journal officiel No. 19 du 15 mai 2019 et par tous-ménages.

Le Président ouvre l'assemblée à 20 heures. Il souhaite la bienvenue aux personnes présentes, ainsi qu'à M. Sollberger du bureau AF Toscano SA et M. Theurillat, chef d'exploitation de la STEP, et donne lecture de l'ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 13 décembre 2018.
2. Discuter et voter l'ouverture d'un crédit de 8'942'000 francs, sous réserve de diverses subventions fédérales et cantonales, destiné à la construction d'une installation de traitements des micropolluants à la STEP de Soyhières et donner compétence à l'Assemblée des délégués pour se procurer le financement et sa consolidation.
3. Discuter et voter la modification de l'article 27, alinéa 2 du Règlement d'organisation de la Commune mixte de Pleigne.
4. Discuter et voter les dépassements de budget et les comptes 2018.
5. Nommer Mme Lauriane Fankhauser en remplacement de M. Patrick Guenat à la Commission d'école.
6. Divers

Cet ordre du jour est accepté.

Sont nommés scrutateurs :

MM Christian Brunner et Victor Chételat (majorité 22)

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée

La secrétaire communale donne lecture du procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 13 décembre 2018 qui est accepté tel que rédigé. Merci à elle pour la rédaction de ce dernier.

2. Discuter et voter l'ouverture d'un crédit de 8'942'000 francs, sous réserve de diverses subventions fédérales et cantonales, destiné à la construction d'une installation de traitements des micropolluants à la STEP de Soyhières et donner compétence à

l'Assemblée des délégués pour se procurer le financement et sa consolidation.

Le président de l'assemblée, M. Stéphane Brosy, ouvre le débat d'entrée en matière. M. Hervé Froté, conseiller communal, rapporte sur ce point.

De nouvelles dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2016. Elles visent à optimiser par un traitement supplémentaire, l'élimination des micropolluants tels que médicaments, détergents ou pesticides. La STEP de Soyhières qui regroupe 15 communes, dont Pleigne, souhaite mettre en place ce nouveau procédé pour un coût de 8,942 mio de francs. Le solde sera d'environ 2 mio de francs une fois les subventions déduites.

L'entrée en matière est acceptée.

M. Sollberger du bureau AF Toscano SA et M. Theurillat, chef d'exploitation de la STEP, sont là ce soir pour présenter ce projet via un power point.

Merci à M. Sollberger pour cette présentation. Le Président ouvre la discussion.

M. Gérald Fueg demande si ce bâtiment est un prototype ou si c'est un bâtiment qui est déjà utilisé ailleurs. M. Sollberger lui répond que ce sont des techniques plutôt récentes et qu'il y a actuellement une technologie de ce type qui fonctionne bien dans une STEP en Romandie.

M. André Odiet demande ce qu'il en est du solde à charge du SEDE. M. Theurillat lui répond qu'il sera mis à charge des communes membres. Pour Pleigne cela représente le 0.9%, c'est-à-dire environ Fr. 15'000.-. Ce montant est réparti dans les frais que Pleigne paie par année. Depuis l'année dernière un pourcentage pour les micropolluants est déjà facturé.

M. Victor Chételat demande s'il y a d'autres méthodes que le charbon actif. M. Sollberger lui répond que oui il y a l'ozonation. Mais avec ce système, on créerait un sous-produit, ce que l'on souhaite éviter au maximum.

M. Philippe Keller demande ce qui est compris dans les honoraires des ingénieurs. Cela concerne, les frais d'ingénieurs, marché publics, etc.

M. André Odiet demande ce qu'il en est des micros plastics. M. Sollberger explique qu'ils sont éliminés avec les boues et les métaux lourds dans un circuit séparé.

M. Gérald Fueg demande quels sont les éléments qui passent à travers. M. Theurillat explique que la STEP fonctionne très bien. Les fongicides, les peintures de façades, les médicaments, les produits qui sont dans les

cosmétiques, les savons, les poudres à lessives etc. seront justement retenus par le charbon actif.

M. Christian Brunner demande si toutes les stations d'épuration doivent faire ces travaux. M. Theurillat explique que ce sont les grandes stations qui y sont astreints. Porrentruy et Soyhières ont un coefficient qui nécessite de tels travaux.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote. Il remercie MM. Sollberger et Theurillat pour leurs réponses.

L'assemblée à la majorité évidente, sans avis contraire, un crédit de 8'942'000 francs, sous réserve de diverses subventions fédérales et cantonales, destiné à la construction d'une installation de traitements des micropolluants à la STEP de Soyhières et donner compétence à l'Assemblée des délégués pour se procurer le financement et sa consolidation.

3. Discuter et voter la modification de l'article 27, alinéa 2 du Règlement d'organisation de la Commune mixte de Pleigne.

Le Président ouvre le débat d'entrée en matière. M. Hubert Frainier, maire, rapporte sur ce point.

Il explique qu'il s'agit de modifier un article qui est devenu obsolète et qui n'existe déjà plus dans beaucoup de communes. Cela nous permettra ainsi un gain de temps lors des futures assemblées.

L'entrée en matière est acceptée.

Le nouvel intitulé proposé est le suivant :

Art. 27, alinéa 2 : *Le procès-verbal sera rédigé dans un délai de trente jours. Il sera diffusé (site internet, notamment) à l'intention des citoyennes et des citoyens qui désirent le consulter. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine Assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'Assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture. Après son approbation, le procès-verbal sera signé par le président et le secrétaire.*

Le Président ouvre la discussion.

M. André Odiet demande ce qu'il en est des personnes qui n'ont pas internet. La secrétaire lui répond que le PV sera disponible au secrétariat communal comme ça a toujours été le cas.

M. Jean-Louis Guenat demande si on pourra le lire sur le site internet de la commune. Bien sûr, comme c'est déjà le cas actuellement, répond la secrétaire, Mme Emilie Froidevaux.

M. Blaise Guenat demande combien de temps les PV resteront visibles sur le site internet de la Commune. Tant qu'il y a de la place nous les laisserons ajoute Mme la secrétaire.

M. Marcel Odiet demande si les PV seront toujours archivés. Oui, bien sûr précise Mme Emilie Froidevaux.

La parole n'étant plus demandée. Le Président passe au vote.

L'assemblée accepte à la majorité évidente, sans avis contraire, la modification de l'article 27, alinéa 2 du Règlement d'organisation de la Commune mixte de Pleigne.

4. Voter les dépassements de budget et approuver les comptes 2018

Le président ouvre le débat d'entrée en matière. Le Maire rapporte sur ce point.

C'est avec plaisir qu'il peut présenter les comptes 2018 de la commune.

Le budget prévoyait un déficit de CHF 18'780.00, le Conseil communal a réussi à le limiter à CHF 13'974.84.

Il qualifie ce résultat comme bon vu le contexte actuel. Le Conseil communal ne fait pas de dépenses somptuaires et reste très attentif aux charges ainsi qu'aux produits à encaisser.

Les différents postes du compte de fonctionnement se présentent comme suit :

1. Administration générale

Budget CHF 123'400.00

Comptes CHF 130'415.11

Bonne tenue du budget dans un secteur où les frais obligatoires ne cessent d'augmenter.

2. Travaux Publics

Budget CHF 19'300.00

Comptes CHF 20'660.05

Le budget est bien respecté. Nous avons eu des chantiers d'urgence à effectuer (Bösenbach)

3. Police et affaires militaires

Budget CHF 1'600.00 Comptes CHF 1'855.20

Bonne tenue du budget pour ce poste.

5. Instructions et formations

Budget CHF 446'300.00 Comptes CHF 425'949.75

Il s'agit ici d'une très bonne tenue du budget, sachant la somme de CHF 20'000.00 a été économisée sur un poste qui est souvent déficitaire. Nous pouvons être satisfaits de ce résultat étant donné que le poste fait quasiment les 50% du budget de fonctionnement total.

6. Aide sociale et santé publique

Budget CHF 249'800.00 Comptes CHF 255'508.80

Bonne tenue du budget pour ce poste sachant que les frais liés à l'action sociale augmentent chaque année.

7. Economie publique

Budget CHF 11'100.00 Comptes CHF 11'237.25

Bon respect du budget.

8. Finances (intérêts des dettes et amortissements)

Budget CHF - 27'200.00 Comptes CHF 29'816.35

La différence au niveau du budget et des comptes vient du fait qu'il n'a été prélevé que CHF 40'000.00 sur les fonds plutôt que les CHF 85'000.00 de prévu ainsi qu'un peu plus de frais d'intérêts au niveau des gros crédits en cours.

9. Impositions

Budget CHF - 808'270.00 Comptes CHF - 863'789.25

Environ CHF 46'000.00 d'impôts de plus que prévu en 2018.

10. Services communaux

Budget CHF 2'750.00 Comptes CHF 2'321.58

Les postes du compte « Services communaux » sont équilibrés pour l'enlèvement des ordures, de la STEP et du service des eaux. Ce sont des comptes qui s'autofinancent. Le solde concerne les dépenses du service des inhumations et le service du feu.

Résultat du compte de fonctionnement

Budget (déficit) CHF 18'780.00 Comptes (déficit) CHF 13'974.84

Satisfaction du résultat de l'exercice qui se traduit par un déficit moins élevé que prévu.

Total charges CHF 2'018'806.95 Produits CHF 2'004'832.11

Au compte des investissements nous avons dépensé :

Viabilisation de la Gassatte	CHF	7'135.00
Aménagement Creux sur la Reuse	CHF	8'138.00
Traversée du village	CHF	1'004'896.95
Eaux pluviales traversée	CHF	29'648.85
Eau de secours	CHF	91'613.70
Raccordement eaux Lucelle	CHF	<u>21'009.60</u>

Pour un total de **CHF 1'162'442.10**

BILAN

Au niveau des arrérages d'impôts, nous constatons avec satisfaction que la situation s'est améliorée. (Solde d'environ CHF 302'800.00 avec 2018)

Le montant total de la dette au 31 décembre 2018 s'élève à CHF 3'655'719.45 représentant environ à Fr. 10'260.00 par habitant. (Cette dette diminuera fortement lorsque les décomptes finaux seront effectués pour les gros chantiers actuels).

La fortune se monte quant à elle à CHF 109'825.36.

La caissière, Mme Emilie Froidevaux, donne lecture des dépassements budgétaires qui se montent au total à Fr. 92'689.90.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la caissière donne lecture des dépassements budgétaires qui se montent au total à Fr. 92'689.90.

La parole n'étant pas demandée, le président passe au vote.

L'assemblée accepte à la majorité évidente, sans avis contraire, les dépassements de budget 2018.

M. Peter Goepfert fait part du rapport de la commission de vérification des comptes qui dit que les pièces justificatives et les dossiers se rapportant à la comptabilité 2018 ont été dûment contrôlés et que le travail de la commission a été grandement simplifié grâce au classement ordonné et une tenue rigoureuse des comptes.

La caissière donne lecture du compte municipal 2018 qui se présente comme suit :

- aux dépenses y.c. services communaux	Fr. 2'018'806.95
- aux recettes y.c. services communaux	Fr. <u>2'004.832.11</u>
- soit un excédent de charges de	Fr. 13'974.84

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote.

L'assemblée accepte à la majorité évidente sans avis contraire le compte municipal 2018 qui boucle sur **un excédent de charges de CHF 13'974.84.**

Le Maire rapporte sur le compte bourgeois 2018 qui se présente comme suit :

1. Administration générale

Budget CHF 29'300.00 Comptes CHF 26'238.20

Bon respect du budget

8. Finances

Budget CHF - 18'140.00 Comptes CHF - 39'154.55

Bénéfice supplémentaire dû à un amortissement moins élevé que prévu (20'000 au lieu de 30'000) ainsi qu'à un entretien minimum des pâtures (1'700 au lieu de 7'000).

La fortune nette de la bourgeoisie au 31 décembre 2018 se monte à **CHF 2'012'362.21**

La caissière donne lecture des dépassements de budget, d'un montant total de CHF 5'505.45.

Elle donne ensuite connaissance du compte bourgeois qui se présente comme suit :

- aux dépenses y.c. compte forestier	CHF 156'098.40
- aux recettes y.c. compte forestier	<u>CHF 169'014.75</u>
- soit un excédent de recettes de	CHF 12'916.35

Le compte forestier se présente comme suit :

- aux dépenses	CHF 60'621.35
- aux recettes	<u>CHF 29'773.50</u>
- soit un déficit reporté au compte bourgeois de	CHF 30'847.85

Le président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le président passe au vote.

L'assemblée accepte à la majorité évidente, sans avis contraire, les comptes bourgeois 2018 qui boucle sur **un excédent de recettes de CHF 12'916.35.**

5. Nommer Mme Lauriane Fankhauser en remplacement de M. Patrick Guenat à la Commission d'école.

Le Président ouvre le débat d'entrée en matière. M. Patrick Guenat, conseiller communal rapporte sur ce point.

Etant donné qu'il a rejoint le Conseil communal en remplacement de M. Michel Martinoli, il faut lui trouvé un(e) remplaçant (e) au sein de la Commission d'école. Suite à un avis passé dans un tout-ménage, seule Mme Laurianne Fankhauser a présenté sa candidature. Le Conseil communal vous propose de la nommer à ce poste.

Le Président demande si l'entrée en matière est combattue.

Il demande si d'autres personnes sont candidats ou candidates à ce poste.

M. André Odiet trouve que l'intitulé de ce point dans l'ordre du jour n'est pas très correct. Il trouve que c'est « un peu limite » de mentionner un nom de cette manière. Le Président lui explique que c'était une manière de jouer la transparence.

La parole n'étant pas demandée, le président passe au vote.

L'assemblée accepte à la majorité évidente et sous applaudissement, la nomination de Mme Laurianne Fankhauser à la Commission d'école.

6. Divers

Le Président donne la parole au Conseil communal en premier lieu.

Hervé Froté :

- Lucelle : Le chantier de l'alimentation en eau de Lucelle est maintenant terminé. Tout s'est très bien passé avec une météo plutôt favorable. Depuis la mi-avril, nous avons des nouveaux abonnés au service des eaux de Pleigne via la STAP de Bourrignon.
- Projet éolien : Tout n'est qu'au stade de projet. Néanmoins, le Conseil communal a d'ores et déjà fixé une distance limite

d'environ 1400 m pour préserver la population à l'instar de ce qu'à fait la Commune de Bourrignon.

- PS Vie de Ferrette : Il a été accepté en tout point par les instances cantonales. Il est maintenant en dépôt public jusqu'au 7 juin. Ensuite, il y aura lieu de traiter les éventuelles oppositions.

Lucien Fankhauser :

- Invitation à tous pour le 10^{ème} anniversaire et l'inauguration de la place de Mister Tri le 15 juin prochain. Dès 9h café et accompagnement et dès 11h apéro et partie officielle.

Hubert Frainier :

- Historique des faits concernant le MCH2. Le maire explique pourquoi et comment ce nouveau plan comptable harmonisé sera mis en place. Le budget 2020 sera fait déjà sur le nouveau modèle. Les comptes 2020 ne seront plus vérifiés par la commission de vérification des comptes mais par une fiduciaire agréée.

Le Président donne la parole aux citoyennes et citoyens.

M. Gérald Fueg demande des nouvelles de l'Echo de l'Arche. Le maire, Hubert Frainier, lui répond que suite à la démission d'Hubert Ackermann, la Commission des maires du Haut-Plateau a pris ce dossier en main pour pérenniser ce journal. Il y a déjà eu plusieurs séances. Un comité de rédaction a été créé avec une personne par village, pour Pleigne, il s'agit de Mme Michèle Droux. Pour cette année, il n'y aura qu'une seule parution qui sera distribué fin septembre en tous-ménages. En 2020, il y aura probablement 2 ou 3 parutions, éventuellement davantage.

M. Fabrice Kaufmann demande à Hervé Froté ce qu'il en est du prix du m³ d'eau avec la Commune de Bourrignon pour Lucelle. Pour le moment, nous sommes restés à Fr. 2.- le m³, comme pour l'interconnexion des eaux. Nous allons voir ce que ça donne sur une année (essai). Ensuite nous reprendrons les négociations pour revoir ce montant à la baisse.

M. Marcel Odiet demande quand l'entreprise Membrez SA va venir ramasser les panneaux qui traînent dans le village. M. Félix Jehle lui répond que cela a été fait aujourd'hui même. Il demande aussi pourquoi la Commune n'utilise pas le beamer plutôt que le rétroprojecteur. La secrétaire lui répond qu'avec un seul PC ce n'est pas évident. A réfléchir pour la suite.

M. Philippe Keller demande ce qu'il en est du taux des résidences secondaires. La secrétaire lui répond que chaque année le taux de Pleigne passe tantôt au-dessus et tantôt en-dessous de 20%. Il demande encore

ce qu'il en est des gens qui habitent à l'année le village mais qui ont leurs papiers dans une autre commune. Le maire lui répond qu'en effet il a deux trois cas à surveiller.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et lève l'assemblée à 21h30.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le président :

La secrétaire :



Stéphane Brosy

Emilie Froidevaux